DEUX-SEVRES

## VILLE DE NIORT



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal : le 14/06/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 27/06/2016

**SEANCE DU 20 JUIN 2016** 

Délibération n° D-2016-183

Reprise de provision pour risques et charges de fonctionnement courant - Inscriptions comptables - Règlement amiable avec les Organismes de Gestion des Etablissements Catholiques d'enseignement (OGEC)

#### Président:

Monsieur Jérôme BALOGE

### Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

### Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

### Excusés:

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2016**

Délibération n° D-2016-183

### **Direction des Finances**

Reprise de provision pour risques et charges de fonctionnement courant - Inscriptions comptables - Règlement amiable avec les Organismes de Gestion des Etablissements Catholiques d'enseignement (OGEC)

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu les articles L 2321-2 29° et R 2321-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire M 14 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés, et notamment ceux liés à des contentieux.

Par ailleurs, l'Assemblée municipale doit impérativement délibérer sur la reprise des provisions constituées.

Par délibération en date du 24 novembre 2014, le Conseil municipal a validé un protocole d'accord qui prévoit un règlement amiable mettant fin à un litige entre la Ville de Niort les Organismes de Gestion des Etablissements Catholiques d'Enseignement (OGEC) de plusieurs écoles privées sous contrat dans le cadre de la participation communale annuelle aux frais de fonctionnement des écoles privées.

Ce protocole prévoit un réajustement de la participation communale pour les années 2006 / 2007 à 2013 / 2014 qui s'élève à un montant total de 845 041,05 €. Cette somme fait l'objet d'un versement en trois échéances sur les exercices budgétaires 2014, 2015 et 2016.

Par délibération en date des 29 avril 2013 et 19 décembre 2014, l'Assemblée municipale a validé une provision d'un montant global de 563 361 € pour couvrir les échéances 2015 et 2016 (soit respectivement 281 681 € et 281 680 €).

Ainsi, afin de couvrir la dépense déterminée dans le protocole transactionnel, il convient de procéder à la reprise de la provision correspondante. Cette reprise de la provision s'effectuera sur le compte 7815.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- procéder à la reprise de la provision d'un montant de 563 361 € constituée au titre d'une dotation pour risques et charges de fonctionnement. Cette reprise de la provision s'effectuera sur le compte 7815.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 37
Contre: 6
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON